



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 46104

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur l'attitude observée par certains huissiers qui procèdent à des prélèvements abusifs à l'encontre de personnes surendettées et déjà en commission de surendettement. Ils prélèvent directement sur les comptes bancaires ne laissant même pas le minimum vital. Ces manières de procéder sont intolérables ; elles ne laissent aucune issue possible et fragilisent des populations déjà bien affaiblies. Il souhaiterait, en conséquence, que lui soit précisée l'intention du Gouvernement afin de protéger ces populations.

Texte de la réponse

De telles pratiques ne sont pas tolérables. Il faut que la personne surendettée, l'association de consommateurs qui l'aide dans la mise en place de son plan de surendettement ou même l'élu qui a connaissance de ces prélèvements abusifs prévienne la commission de surendettement, voire le signale aux parquets. La ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion signale cette irrégularité au comité de suivi de l'application de la loi qui a été installé avec M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale le 12 mars 2004. Présidé par M. Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation, il rassemble tous les acteurs du surendettement et a la charge de proposer des solutions aux éventuels blocages relevés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46104

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6551

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8867